

FINALE DU 61^{ème} CHAMPIONNAT DE France DES ECARTEURS ET SAUTEURS

Article 1 - Le 61^{ème} Championnat de France des Ecarteurs et Sauteurs est organisé par la F.F.C.L. et aura lieu le Dimanche 2 octobre 2016 à DAX.

Article 2 - Sont qualifiés :

a) les Champions en titre, à condition qu'il ait effectué au moins 1/3 des courses de challenge inscrites par sa cuadrilla.

b) les 5 autres écarteurs classés à l'ESCALOT, plus 2 remplaçants classés immédiatement après les titulaires pour le Championnat. En l'absence du champion, les 6 premiers + 2 remplaçants.

c) les 3 autres sauteurs classés à l'ESCALOT

Si un sauteur qualifié est blessé jusqu'au tirage au sort, c'est le suivant classé à l'escalot qui participera. En l'absence du champion, les 4 premiers. Il n'y aura pas de remplacement possible pendant le championnat.

Article 3 - Tout torero qui refuserait la sélection au championnat de France, sans motif valable, sera convoqué devant la commission de discipline. Un engagement sera envoyé aux acteurs (écarteurs et sauteurs) et la commission de sélection du bétail se réunira les jours suivants la dernière course de Challenge.

Article 4- La désignation des vaches et l'ordre de sortie des vaches seront effectués au siège de la FFCL par la commission.

Article 5 : L'écarteur vainqueur devra avoir effectué les 2 écarts sur la dernière coursière pour être déclaré champion de France 2016

Chaque sauteur effectuera :

- 1^{ère} Sortie Ange + Pieds joints
- 2^{ème} Sortie Périlleux ou vrillé * + Ange
- 3^{ème} Sortie Périlleux ou vrillé * + Pieds joints
- 4^{ème} Sortie Périlleux ou vrillé * + Pieds joints

* Un seul saut vrillé est autorisé sur la vache de son choix. Un second vrillé sera compté 0.

L'ordre des sauts dans chaque sortie est laissé au choix des sauteurs. Celui qui débute la coursière a droit à un saut d'essai. Les départs à vide sont interdits, si départ à vide le saut suivant est pointé 0.

Article 6 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Sortie des sauteurs : A B C D

Sortie des écarteurs : 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12

Déroulement : 1-2-3-4-A-B-5-6-7-8-C-D-9-10-11-12

- Sortie 1 6 écarteurs X 2 écarts
- Sortie 2 6 écarteurs X 2 écarts
- Sortie 3 6 écarteurs X 2 écarts
- Sortie 4 6 écarteurs X 2 écarts

L'ordre de passage des écarteurs est tiré au sort pour les 8 premières coursières. Les remplacements sont possibles jusqu'à la fin de la 6^{ème} sortie par le ou les écarteurs prévus.

Sortie A Ange + Pieds joints

L'ordre de passage des sauteurs est tiré au sort. Celui qui débute la coursière a droit à un saut d'essai (départ à vide interdit). Si départ à vide le saut suivant sera pointé 0.

Sortie B Périlleux ou vrillé + Ange

Sortie 5	6 écarteurs X 2 écarts	
Sortie 6	6 écarteurs X 2 écarts	
Sortie 7	6 écarteurs X 2 écarts	Les deux écarteurs arrivés en 6 ^{ème} et 5 ^{ème} position à l'issue de la 8 ^{ème}
Sortie 8	6 écarteurs X 2 écarts	vache sont éliminés.
Sortie C	Périlleux ou vrillé + Pieds joints	L'ordre de passage des sauteurs est tiré au sort. Celui qui débute
Sortie D	Périlleux ou vrillé + Pieds joints	la coursière a droit à un saut d'essai (départ à vide interdit) Si départ à vide le saut suivant sera pointé 0.
Sortie 9	4 écarteurs X 2 écarts	L'ordre de passage de ce dernier bloc est l'ordre inverse du
Sortie 10	4 écarteurs X 2 écarts	classement général à l'issue de la 8 ^{ème} vache (4 ^{ème} , 3 ^{ème} , 2 ^{ème} et 1 ^{er}).
Sortie 11	4 écarteurs X 2 écarts	L'écarteur éliminé le mieux classé à l'issue de la 8 ^{ème} vache est
Sortie 12	4 écarteurs X 2 écarts	remplaçant jusqu'à la fin de la 10 ^{ème} sortie.

Remplacement des sauteurs : Pas de remplaçant prévu pendant le Championnat.

En cas d'ex aequo (avant le Championnat) pour le classement général, il sera tenu compte de la meilleure moyenne sur les 100 meilleurs écarts des Challenges. Idem pour les sauteurs.

Un seul écart sortie des loges sera autorisé, sinon l'écart sera pointé 0.

Le départ à vide d'une coursière à écarter n'est pas autorisé sinon l'écart suivant sera pointé 0.

Article 8 : JURY

Il sera composé de :

- 2 jurés fédéraux
- 2 comptabilisateurs
- 1 super-comptabilisateur
- 2 assesseurs

La F.F.C.L. désignera 4 délégués sportifs.

Article 9 : PRIX

Ils seront fixés suivant le budget prévisionnel du Championnat communiqué lors de la réunion préparatoire de septembre :

- le Trophée «Jacques MILLIES LACROIX» sera remis au Champion de France des Ecarteurs
- le Trophée «Henri DUPLAT», au Champion de France des Sauteurs pour un an.

Une réplique de ces Trophées sera leur propriété définitive.

Article 10 : VACHES SELECTIONNEES ET DE REMPLACEMENT

Ordre de sortie du bétail et des remplaçantes :

- 1 : LUCIA (Armagnacaise)
- 2 : MESTALIA (Deyris)
- 3 : OLYMPE (Dargelos)
- 4 : ANDALOUSE (Deyris)

Sauteuse A : **SHAKIRA** (Dargelos) (Ange - Pied joint)
 Sauteuse B : **MONTANEGRE** (Dal) (Périlleux ou vrillé*- Ange)

- 5 : MADRILENE (Armagnacaise)
- 6 : CURIOSA (Dal)
- 7 : ARBOLARIA (Deyris)
- 8 : FIDELIA (Dargelos)

Sauteuse C : TCHISPA (Armagnacaise) (Périlleux ou vrillé* - Pied joint)

Sauteuse D : FOLGA (Deyris) (Périlleux ou vrillé* - Pied joint)

9 : BAYONNA (Dargelos)

10 : NADAU (Dal)

11 : AMANDINE (Dargelos)

12 : IBIZA (Deyris)

* 1 seul vrillé est autorisé

Sont remplaçantes des vaches

1 à 6 inclus : FIGURA

7 à 12 : CARMENCITE

FAVORITE pour vache à sauter.

Ces trois vaches seront présentes à DAX

Le remplacement des coursières ne pourra se faire qu'après validation des délégués sportifs du Championnat.

Article 11 - CAS D'EGALITE : Le Jury fera intervenir dans l'ordre pour départager les ex-aequo :

- Ecarteurs :
 - le meilleur écart intérieur
 - le meilleur écart extérieur
 - le classement dans la Coupe du Conseil départemental

- Sauteurs :
 - le meilleur saut périlleux
 - le meilleur saut à pieds joints
 - l'âge, avec priorité au plus jeune

Article 12 – COMITE DE DECISION

Un Comité de Décision composé du médecin officiel, des trois délégués sportifs, des quatre ganaderos et de trois membres de la Commission Sportive dont le Président est créé. Cette commission prendra toute décision utile en cas de circonstance exceptionnelle.

Au cas où le Championnat serait arrêté par suite du mauvais temps, les classements publiés à l'issue de la dernière sortie complète, seraient les classements définitifs.

Pour que les titres soient attribués, il faudrait cependant :

- pour les écarteurs, qu'ils aient effectué au moins 6 sorties complètes, si on continue, c'est par tranche de 2 vaches.
- pour les sauteurs, qu'ils aient effectué au moins 2 sorties complètes.

Si le Championnat est commencé, il ne peut être renvoyé.

Le comité de décision est composé de :

Dr BLAQUIERE Gilles (médecin officiel de la course)

M. RAYMOND (Délégué Sportif)

M. DESPERES (I) (Délégué Sportif)

M. DUBERNET (F) (Délégué Sportif)

M. BRETHOUX (J) (Délégué Sportif)

Mme AGRUNA Cathy (Ganadéria Armagnacaise)

M. AGRUNA Michel (Ganadéria Dal)

M. LANSAMAN Jean Max (Ganadéria Dargelos)

M. DEYRIS Jean Louis (Ganadéria Deyris)

M. CAPUCH Bertrand (Président de la Commission Sportive)

M. BACHE Guy et Mr NOGUES David, membres de la Commission sportive

Article 13 - CHOIX DES VACHES POUR LES EPREUVES FEDERALES

Une commission a pour mission de sélectionner les vaches pour la finale du Championnat de France.

Lors des épreuves fédérales, une sanction financière sera appliquée si les ganaderos ne respectent pas les décisions de cette commission.

Toute vache sélectionnée qui ne sera pas présentée au championnat de France en l'absence de motif réel dûment constaté par la commission de sélection, ne sera pas pointée la saison suivante.

Un représentant de chaque ganaderia devra être présent lors du tirage au sort.

En fonction des conditions atmosphériques, l'ordre de sortie des coursières pourra être modifié.